



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 13795

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur l'interet qu'apporterait, en matiere d'animation touristique, l'extension aux hotels de plein air de grand confort (campings-caravanings, camps de loisirs, camps de tourisme) des possibilites de transferts de debits de boissons de IVe categorie accordees aux hotels de tourisme classes en 3 et 4 etoiles en application du decret no 67-817 du 23 septembre 1967. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de generaliser aux differentes categories d'hebergements touristiques classes, et notamment a l'hotellerie de plein air de grand confort, des possibilites de transfert de debits de boissons de IVe categorie, accordee aux hotels de tourisme, est actuellement a l'etude. Des travaux sont conduits en ce sens, a l'echelon interministeriel et devraient aboutir a certaines modifications du code des debits de boissons.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13795

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2527